



12 mai 2021

## Fin des négociations "organisation du travail"

Sept textes ont été discutés entre début février et fin avril et les cinq derniers de cette liste ont été proposés aux OS pour signature:

- Une note sur la rémunération variable
- Une note sur les primes de montées aux pylônes
- L'accord télétravail (TTV)
- L'avenant accord Compte Epargne Temps (CET)
- L'avenant accord grands déplacements
- L'avenant accord sur les cadres autonomes
- L'avenant accord sur le temps de travail

**Le seul qui comporte des avancées positives pour les salariés et que la CGT signera est celui sur le télétravail.**

Concernant l'avenant sur le **CET**, il intègre les heures de trajet imposées aux techniciens. De plus, le nombre de jours pouvant y être déposés augmente alors que les accords sur le temps de travail et les cadres au forfait réduisent le nombre de jour de repos.

Concernant l'avenant sur les **grands déplacements**, il manque toujours la notion de volontariat.

L'avenant sur les **cadres autonomes** implique la fin du décompte des heures et l'embauche des nouveaux salarié(e)s avec, selon les années, entre 12 et 15 jours de RTT. Le piège de cet accord est de faire croire que cela n'impacte pas les anciens. Dès que vous souhaitez être promu ou simplement changer de poste, la direction vous "proposera" ces nouvelles conditions. Vous serez "libres" de refuser, bien sûr, mais vous n'obtiendrez sans doute pas le poste ou la promotion convoité...

Concernant l'accord sur le **temps de travail**, la CGT a expliqué maintes fois pourquoi elle y était opposée :

- L'embauche des nouveaux ETAM avec seulement 12 jours de RTT et sans compensation.
- Un temps de trajet au rabais imposé aux techniciens selon le contexte, qui permettra le dépassement des limites de fatigue, quitte à les mettre en danger, qui dégradera indiscutablement la santé morale et physique des salariés concernés et donc, leur QVT déjà très imparfaite...

Les techniciens ont exprimé à une large majorité leur opposition à la signature de ce texte auprès des 3 OS représentatives de TDF. La CGT a choisi de respecter cette demande. Les autres OS ont préféré n'écouter que leurs seuls adhérents...et peut-être aussi préserver certains intérêts particuliers...

**La CGT sera aux côtés de celles et ceux qui refuseraient ces dégradations de travail et soutiendra les actions qui lui paraîtront légitimes.**